



**Extrait du Registre
Des
Délibérations**

L'an deux mille dix sept

Le 15 Février à 18 heures 00

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Cubzaguais dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à Val de Virvée, au Centre de Loisirs Sans Hébergement Aubie et Espessas, 9 rue du Cros, sous la présidence de Monsieur DUMAS Alain, Président de séance.

Date de convocation le 08 Février 2017.

DELEGUES EN EXERCICE : 37

NOMBRE DE PRESENTS : 32

NOMBRE DE VOTANTS : 36

Objet : Convention de partenariat avec le Collège Jacques Prévert de Bourg

Présents : 32

BLANC Jean Franck (Teuillac), BOBET Arnaud (Saint André de Cubzac), BORELLY Marie Claire (Saint André de Cubzac), BOUCHET Marie Christine (Prignac et Marcamps), BOURSEAU Christiane (Virzac), BRIDOUX-MICHEL Nadia (Cubzac les Ponts), BRUN Jean Paul (Saint Antoine-Val de Virvée), COUPEAU Catherine (Pugnac), COURSEAUX Mickael (Saint André de Cubzac), DUMAS Alain (Saint Gervais), FUSEAU Mickael (Pugnac), GUINAUDIE Sylvain (Aubie/Espessas-Val de Virvée), GUINAUDIE Valérie (Mombrier), GRAVINO Bruno (Saint Trojan), ISIDORE Jean Marc (Bourg), JEANNET Serge (Gauriaguet), JOLY Pierre (BOURG), LARRIEU Josette (Saint Gervais), LAVAUD Véronique (Saint André de Cubzac), LOUBAT Sylvie (Salignac-Val de Virvée), Angélique LUSSEAU (Saint André de Cubzac), MABILLE Christian (Peujard), MERCADIER Armand (Salignac – Val de Virvée), MIEYEVILLE Georges (Saint André de Cubzac), MONSEIGNE Célia (Saint André de Cubzac), POUCHARD Éric (Lansac), PINSTON Stéphane (Saint André de Cubzac), RAYNAL Vincent (Cubzac les Ponts), ROUX Jean (PUGNAC), SAEZ Catherine (Tauriac), SAGASTI Sylvie (Peujard), TABONE Alain (Cubzac les Ponts).

Absents excusés ayant donné pouvoir : 4

AYMAT Pascale (Saint André de Cubzac) pouvoir à Marie Claire BORELLY, BASTIDE Jacques (Saint Laurent d'Arce) pouvoir à Armand MERCADIER, FAMEL Olivier (Saint André de Cubzac) pouvoir à Célia MONSEIGNE, MANSUY Ludovic (Saint André de Cubzac) pouvoir à Georges MIEYEVILLE

Absents excusés : 1

DUMONT Éric (Saint André de Cubzac)

Secrétaires de séance : Pierre JOLY et Jean ROUX

Considérant la demande du Collège Jacques Prévert de Bourg, qui, dans le cadre de la « semaine pour apprendre autrement » qu'elle organise du 13 au 17 mars prochain, sollicite un partenariat avec le service jeunesse pour la mise en place d'activités sportives,

Cette semaine vise notamment à permettre à certains collégiens, ne pouvant pas participer aux voyages scolaires prévus sur cette même période, de bénéficier d'un apport éducatif et pédagogique différent de leur quotidien.

Considérant que pour le service Jeunesse de la CCC, cette action répond à deux objectifs :

- développer le partenariat avec le Collège de Bourg,
- aider au développement de la jeunesse du territoire,
- communiquer sur les actions jeunesse de la Communauté de Communes

Il est proposé l'intervention de deux animateurs du service Jeunesse de la Communauté de Communes, le vendredi 17 mars après-midi,

Deux créneaux d'1h15 sont proposés pour deux groupes de 24 jeunes,

Les activités dispensées seront le Raqball et le Sunaton, deux sports innovants et se dérouleront au Gymnase et à la Plaine des Sports du Syndicat Intercommunal du Collège de Bourg,

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré décide :

- De répondre favorablement à la sollicitation du Collège de Bourg et permettre l'intervention du service Jeunesse de la Communauté de Communes lors de la « semaine pour apprendre autrement », le vendredi 17 mars 2017,
- D'approuver la convention de partenariat, entre la Communauté de Communes du Cubzaguais et le Collège Jacques Prévert de Bourg, ci-annexée,
- D'autoriser Monsieur le Président à signer cette convention.

Pour : 36

Contre : 0

Abstention : 0

Enregistrée en sous-préfecture

Le : 22 FEV. 2017

Publiée le : 23 FEV. 2017

Pour extrait certifié conforme

Fait à Saint André de Cubzac
Le 16 Février 2017.

CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE
Reçu en Préfecture ou
Sous-Préfecture le :
22 FEV. 2017

Publié ou notifié
Le : 23 FEV. 2017

Le Président,
A.DUMAS.





CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE
Reçu en Préfecture ou
Sous-Préfecture le :
22 FEV. 2017
Publié ou notifié
Le : 23 FEV. 2017
le Président,

CONVENTION DE PARTENARIAT

Entre d'une part,

La Communauté de Communes du Cubzaguais, représentée par son Président, Monsieur Alain DUMAS, dont le siège est situé au 44 rue Dantagnan 33240 SAINT ANDRÉ DE CUBZAC, désignée sous le terme **CCC**.

D'autre part,

Le Collège Jacques Prévert, représenté par sa Principale, Isabelle CASSAGNEAU, dont l'établissement scolaire est situé au 2 rue des Écoles 33710 BOURG, désignée sous le terme **le Collège**.

PRÉAMBULE

La Communauté de Communes du Cubzaguais développe l'action éducative sur son territoire, avec l'ensemble des partenaires éducatifs locaux, selon les principes généraux suivants :

- L'éducation implique la participation de tous ;
- Faciliter les passerelles entre les dispositifs publics.

Le Collège Jacques Prévert de BOURG organise du 13 au 17 mars 2017 « *une semaine pour apprendre autrement* ». Les élèves qui ne seront pas partis en voyage scolaires, se verront proposer des ateliers éducatifs, durant cette période.

Le Collège sollicite la Communauté de Communes du Cubzaguais, pour intervenir durant cette semaine banalisée.

Ceci exposé, Il a donc été convenu ce qui suit :

Article 1 : Objet de la convention

La présente convention a pour objet de définir les conditions de mise en place d'un partenariat établi entre la CCC et le collège, afin de spécifier les modalités d'intervention d'Aurélien CHEVREAU et Cyril CARQUIL (animateurs de la CCC), durant la « semaine pour apprendre autrement ». Qui se déroulera du 13 au 17 mars 2017.

Article 2 : Engagements de la Communauté de Communes du Cubzaguais

La CCC s'engage à :

- Mettre à disposition deux animateurs : Aurélien CHEVREAU et Cyril CARQUIL, le vendredi 17 mars 2017 ;
- Assurer l'encadrement et l'animation de deux ateliers sportifs de 1h15 (chacun, 2h30 au total), sur le thème des « sports innovants » ;
- Fournir le matériel sportif lié à l'animation.

Article 3 : Engagements de Collège Jacques Prévert

Le Collège s'engage à :

- Communiquer l'action aux familles et aux jeunes ;
- Définir deux groupes de 24 jeunes (48 jeunes au total) qui participeront à l'animation sportive, sur deux créneaux d'une heure et quinze minutes (2h30 au total) ;
- S'assurer que les équipements sportifs du Syndicat Intercommunal du Collège de BOURG seront mis à disposition des animateurs.

Article 4 : Évaluation

La CCC et le collège se réuniront une fois la semaine passée, pour faire un bilan des actions et redéfinir les objectifs, si nécessaire.

Article 5 : Assurance

Le Collège, organisateur de la « semaine pour apprendre autrement » s'engage à souscrire une assurance en responsabilité Civile, auprès de la MAÏF.

Le Syndicat Intercommunal du Collège de Bourg, concernant les équipements sportifs s'engage à souscrire une assurance en Responsabilité Civile, auprès de la SMACL.

La CCC, pour les animateurs Cyril CARQUIL et Aurélien CHEVREAU, s'engage à souscrire une assurance en Responsabilité Civile, auprès de la SMACL.

Article 6 : Durée de la présente convention

La présente convention est consentie pour une durée limitée, soit pour la journée du **vendredi 17 mars 2017**.

Article 7 : Conditions de résiliation

Chaque partie se réserve le droit de mettre fin, à tout moment, à la présente convention en cas de non respect de l'un des articles ci-dessus et après mise en demeure, par lettre recommandée avec avis de réception, restée infructueuse pendant un délai d'un mois.

La partie requérante devra, à l'issue de ce délai, notifier par lettre recommandée avec avis de réception, le motif de la résiliation de la présente convention.

Fait en 2 exemplaires originaux.

CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE
Reçu en Préfecture ou
Sous-Préfecture le :

2 2 FEV. 2017

Publié ou notifié

Le : 2 3 FEV. 2017

le Président,

Fait à SAINT ANDRÉ CUBZAC,

Le

Le Président
De la Communauté de Communes
Du Cubzaguais,

La Principale
Du Collège
Jacques Prévert,

Alain DUMAS

Isabelle CASSAGNEAU

